



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 706 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le règlement numéro 706 portant sur la gestion contractuelle et abrogeant la politique de gestion contractuelle.

Le but de ce règlement est d'abroger la politique de gestion contractuelle actuelle et d'établir par règlement, les différents types de mesures à appliquer en matière de gestion contractuelle, dont notamment, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 5 avril 2022.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5 avril 2022, entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 avril 2022.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière